

VILLE DE  
CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE –  
VOIE DOUCE "TRAVERSÉE DU BARRASSON" – ACCÈS AU COLLÈGE –  
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "SOUTIEN AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES  
POUR LA MOBILITE DU QUOTIDIEN"**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente Janvier à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

### Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie (Arrivée à 18 H.21 – Point N° 3) – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.12 – Point N° 2).

### Ont donné procuration :

Mme OBELISCO Francine a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

### Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



**MME FREDERIQUE BARDIES A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Janvier 2025  
Délibération N° DM\_20250130N002

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – REVITALISATION DE LA COMMUNE – VOIE DOUCE "TRAVERSÉE DU BARRASSON" – ACCÈS AU COLLÈGE – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "SOUTIEN AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES POUR LA MOBILITE DU QUOTIDIEN"**

Madame Virginie SACCO rappelle que, si environ deux-tiers des déplacements en FRANCE sont inférieurs à 5 km, la plupart sont effectués en automobile. Toutefois, à bien des égards, la marche et le vélo sont plus pertinents et efficaces pour les trajets les plus courts. Ils s'accompagnent en effet de bénéfices individuels et collectifs en termes de qualité de l'air, de santé, d'attractivité des territoires, de transition écologique et énergétique, d'accès à la mobilité pour tous, de qualité de vie et enfin d'emploi. Pouvoir choisir de réaliser ces trajets à vélo suppose de mettre en place une véritable culture vélo et d'en bâtir l'écosystème sur tout le territoire. Les itinéraires cyclables sécurisés sur toute leur longueur, en sites propres protégés de la circulation automobile lorsque le trafic et la vitesse le nécessitent, ne sont pas aujourd'hui assez nombreux et ne permettent pas d'apporter un sentiment de sécurité sur la totalité du parcours, nécessaire à une pratique du vélo.

À cette fin, plusieurs leviers, notamment financiers, sont actionnés dont le fonds national "mobilités actives" qui vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités. À ce titre, nous avons répondu à l'appel à projets "Aménagements cyclables" en mars 2024 pour le soutien à la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires, toutefois, ce fonds semble gelé, nous n'avons pas de visibilité sur les possibilités de financement du projet de Voie douce via ce fonds.

Aussi, un nouvel appel à projets "Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien" vient de paraître au titre du FEDER. Les projets financés visent les opérations d'aménagements cyclables (infrastructures et équipements) pour la mobilité du quotidien. Sont donc visées les infrastructures cyclables permettant d'effectuer tout ou partie de trajets effectués vers ou depuis un pôle générateur de déplacements du quotidien.

La voie douce du Barrasson est inscrite dans le Schéma Directeur Cyclable de Moyenne Durance finalisé par l'agglomération en Décembre 2024 qui dessine une continuité à vélo sur toutes les communes du bassin de vie de Moyenne Durance : VOLONNE, L'ESCALE, MALIJAI, LES MÉES, PEYRUIS dont CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN est la ville centre, c'est à ce titre qu'elle est "Petites Villes de Demain".

À ce jour, la seule piste cyclable existante dans ce schéma directeur cyclable sur l'ensemble de ce territoire de Moyenne Durance est à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, le projet de "voie douce du Barrasson" qui s'inscrit dans cet itinéraire déjà identifié est d'étendre cette piste cyclable déjà existante pour relier CHÂTEAU-ARNOUX à SAINT-AUBAN et améliorer l'accessibilité des pôles générateurs de déplacements du quotidien à savoir l'accès au collège Camille Reymond, la zone d'activités "Blâches Gombert", le centre commercial "Saint-Jean", le théâtre Durance (Scène nationale), le gymnase des Lauzières, la salle de sport, le dojo, le cinéma, la médiathèque.

On est bien sur les aménagements cyclables pour la mobilité du quotidien des collégiens, des travailleurs de la zone d'activité et des habitants plus globalement qui pourraient se déplacer à vélo en toute sécurité avec ce nouvel aménagement pour faire leurs courses, leurs loisirs, travailler...

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence soutient le projet dans le cadre des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 et a réservé à ce titre une aide départementale de 100.000 €.

L'Europe finance, dans le cadre de l'appel à projets "Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien" via le FEDER, 70 % maximum des dépenses.

À défaut de réponse de l'État (DREAL) sur le fonds national sollicité de Mobilités Actives, nous proposons de répondre à l'appel à projets "Mobilité durable : soutenir les infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien" sur l'Objectif Stratégique N° 2 "Pour une Europe plus verte" du FEDER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

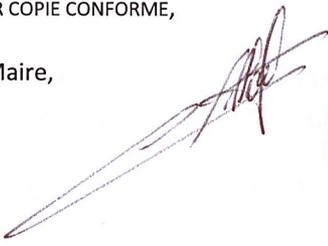
DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
<b>Côté Saint-Auban :</b> Travaux préparatoires, terrassement, ouvrage structurel, revêtements, séparation, signalétiques, arbres, terre végétale, massif, éclairage	360.250 €.		
		Conseil départemental CDST (9.20 %)	100.000,00 €.
		Fonds européens (FEDER) 70 %	760.336,50 €.
		Autofinancement (20.80 %)	225.858,50 €.
<b>Passerelle Barrasson :</b> Passerelle métal, supports, micropieux, fondations talus, plantations, éclairage	375.000 €.		
<b>Côté Collège :</b> Travaux préparatoires, terrassement, ouvrage structurel, revêtements, séparation, signalétiques, arbres, terre végétale, massif, éclairage	252.200 €.		
Maîtrise d'œuvre	98.745 €.		
<b>Total</b>	<b>1.086.195 €.</b>	<b>Total</b>	<b>1.086.195 €.</b>

Madame Virginie SACCO invite le Conseil Municipal à approuver le plan de financement présenté et solliciter la subvention auprès de l'Europe et du Département.

À l'issue de l'exposé, Madame Virginie SACCO demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Europe et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager à conserver toutes les pièces du dossier

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 8.4</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---